

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 27 mai 2010, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, SAINT ANDRE Bernard.

Absent excusé : POYET Pierre (pouvoir à FRADIN François), RIAUX Caroline

1. DECISION CONCERNANT L'ATELIER-RELAIS S.N.C. BENOIT

Jean Marcel LAZZERINI rappelle d'une part que la S.N.C. BENOIT a mis en vente le fonds de commerce « boulangerie – épicerie - tabac » d'autre part que cette même société est liée à la commune par un crédit bail dans le cadre d'un atelier relais.

A la demande du Maire, François FRADIN fait état de sa rencontre avec Pierre GUYOT du Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEA) ainsi que d'un échange téléphonique qu'il a pu avoir avec Marie Béatrice VENTURINI LENOIR animatrice de la Mission Accueil du Conseil Général de l'Allier. Il tient tout d'abord à préciser que l'atelier relais ayant plus de cinq ans d'existence la commune n'aura pas à reverser à l'Etat ou aux collectivités territoriales tout ou partie des subventions allouées pour ce projet. Il explique par ailleurs aux membres du conseil municipal qu'il convient désormais pour tenter de trouver un repreneur de déterminer précisément les conditions de reprise du bâtiment qui demeure à ce jour la propriété de la commune. Deux solutions doivent être examinées par le conseil municipal. La première option consiste à proposer au repreneur une poursuite de la formule crédit bail jusqu'à son terme (soit en 2018). Dans ce cas le repreneur deviendra propriétaire du bâtiment au terme du contrat. La deuxième option permettrait à la commune de mettre un terme au crédit bail en cours et d'opter pour un basculement vers un loyer classique. La commune conserverait alors définitivement la propriété du bâtiment. Après avoir pris en considération les avantages et inconvénients des deux formules proposées le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour une proposition de reprise avec un maintenant du contrat crédit bail en cours.

Cette information sera communiquée au plus vite à Marie Béatrice VENTURINI LENOIR du Conseil Général de l'Allier afin qu'elle puisse communiquer cette offre sur différents sites internet ... demain.fr, auvergne life et service +.

2. AFFAIRES DIVERSES

- enveloppes pré timbrées et identifiées à la commune :

Les enveloppes réalisées en début d'année sont pratiquement épuisées aussi il est proposé au conseil municipal qu'un retraitage soit effectué. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- **clôture enquête publique pour un échange de terrain à Cheval Rigon**

Le Maire informe le conseil municipal de la clôture de l'enquête public pour un échange de terrain entre Daniel GITENAY et la commune au hameau de Cheval Rigon. Il précise qu'aucune remarque n'a été faite au commissaire enquêteur.

- **fourrière de Brugheas**

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier informe par courrier la commune de l'ouverture prochaine (en juillet 2010) de la nouvelle fourrière à Brugheas.

La commune doit donner son accord sur le principe pour adhérer à cette fourrière. L'adhésion passerait de 0,55€ à un environ 2€ par an et par habitant. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord sur le principe d'une adhésion de la commune de Ferrières à ce service. Le conseil municipal estime toutefois que le montant de l'adhésion est beaucoup trop élevé. Il demande une révision du tarif proposé. Une réponse sera faite en ce sens à VVA.

- **problèmes d'enseignement : rencontre du Maire avec le Directeur de l'Ecole**

Le Maire rappelle qu'à la réunion de conseil du 11 mai 2010, il avait été fait état du mécontentement de certains parents d'élèves sur l'enseignement dispensé à leurs enfants. Le Maire indique qu'il a rencontré le Directeur de l'Ecole. Ce dernier l'a assuré qu'il ne manquerait pas de contacter les parents concernés afin de prendre en compte leurs doléances.

La séance est levée à 21h30
Compte-rendu vu par le Maire
Le Rédacteur : François FRADIN

Affichage le 28 /5/2010